



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 17h30**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI**.

Date de la convocation : **24/04/2026**

Date d'affichage : **29/04/2026**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO.

OBJET : Election du Président de séance pour l'examen du compte administratif

Délibération n° : MA-DEL-2026-022

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le conseil administratif ou compte financier unique du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte administratif de l'année 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire le président de séance.

Candidature déclarée : Mme MORESCHI Marie

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Est élue : Mme MORESCHI Marie, présidente de séance pour l'examen du compte administratif de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

